



Consultation du public – Synthèse des observations et propositions du public

Consultation du public du 24 novembre 2023 au 15 décembre 2023

Projet d'arrêté **portant classement et délimitation du gisement naturel coquillier de coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*) du Pertuis d'Antioche et définissant ses conditions d'exploitation par les navires de pêche professionnelle**

Références : article L. 914-3 du Code rural et de la pêche maritime – articles L.123-19-1 à L.123-19-7 du Code de l'environnement

Le projet d'arrêté portant classement et délimitation du gisement naturel coquillier de coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*) du Pertuis d'Antioche et définissant ses conditions d'exploitation par les navires de pêche professionnelle a été soumis à la participation du public du 24 novembre 2023 au 15 décembre 2023.

Le projet de texte, la note de présentation ainsi que les modalités de la consultation étaient consultables sur le site internet de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique.

Les participants avaient la possibilité d'adresser leurs observations et propositions par voie électronique et par voie postale.

À l'issue de cette consultation, aucune observation n'a été déposée sur ce projet d'arrêté.